

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT M11 BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M11	
Catégorie	M11 MASCULIN ET FEMININ	
Abréviation	BFC M11	FF volley Ligue Bourgogne
Commission sportive référente	CSR	Ligue Bourgogne Franche-Comté
Forme de jeu	2x2	
Hauteur du filet	1m95	
Taille du terrain	5m x 10m	
Genre	M et F. Mixité acceptée (classé en Masc)	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Date limite d'engagement à chaque tournoi	Mercredi précédent
Groupement de licenciés	NON
Bassin de pratique et option « open »	OUI

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Extension volley ball	
Option OPEN autorisée	Oui	
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale	
Catégories autorisées		
M11	Oui	
M9	Oui	
M7	Oui avec simple surclassement	

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrits (es) sur la feuille de match)		
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN	1	
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	Illimité	
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	Illimité	

Art 5 – CALENDRIER

Plage d'implantation autorisée (début du tournoi)	Samedi 11h-14h / Dimanche 11h-12h	
Modification d'implantation autorisée	NON	
Modification de la part commission sportive	Oui (en cas de force majeure)	



Art 6 – GSA ORGANISTEUR DU TOURNOI

Prévenir l'ensemble des clubs participants de l'horaire, du lieu et du délai d'inscription	12 jours avant la date du tournoi (mardi de la semaine précédente dernier délai).
Envoi du classement à la ligue BFC par mail	Avant 20h00 crs@bourgognefranchecomtevolley.fr , communication@bourgognefranchecomtevolley.fr
GSA responsable de l'envoi de la Feuille De Match	Le jour du tournoi
Adresse mail d'expédition du classement final et des feuilles de match :	

crs@bourgognefranchecomtevolley.fr,communication@bourgognefranchecomtevolley.fr

L'envoi des résultats et du classement final doit être accompagné des feuilles de matchs répertoriant les noms, prénoms, numéros de licences et clubs des joueurs inscrits. Les feuilles de matchs doivent être envoyées par mail le jour de la rencontre avant 20h.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

1ère phase : PHASE DEPARTEMENTALE - INTERDEPARTEMENTALE

Les 6 premiers tournois sont gérés par les Comités Départementaux en lien avec la Commission sportive de la Ligue. Ces 6 tournois sont répartis géographiquement et constituent le championnat départemental (ou interdépartemental).

Préconisations Ligue pour une harmonisation au niveau des départements : Formules type « prim volley » sur l'ensemble de la saison avec différents formats allant du 1x1 avec blocage au 2x2 sans blocage à proposer sur tous les tournois (répartition des formats sur les différents terrains pour s'adapter à tous les niveaux de jeux).

Zones géographiques envisageables : 71+39 / 21+89 / 70+25+90

Dates des regroupements: 8-9/10/2022, 22-23/10/2022, 03-04/12/2022, 21-22/01/2023, 25-26/02/2023, 18-19/03/2023

<u>2ème phase : PHASE REGIONALE</u>

Les 2 tournois Bourgogne Franche-Comté sont programmés sur la 2ème partie de saison. Les classements des Comités Départementaux seront pris en compte pour établir des poules de niveaux afin de rendre attractifs tous les regroupements. Tous les jeunes sont concernés et pourront participer selon une formule adaptée, quel que soit le niveau.

Dates des regroupements : 29-30/04/2023, 14-15/05/2023

Lieux des rencontres : (voir calendrier prévisionnel, les équipes seront réparties par lieu en fonction du classement de la première phase)

Chaque GSA organisateur de tournoi envoie un mail à tous les clubs pour annoncer la date, le(s) lieu(x) et les horaires du regroupement 15 jours avant la journée. Il invite les clubs à s'inscrire pour répertorier le nombre d'équipes présentes (réponses attendues avant le mercredi précédent la rencontre).

Il est important que chaque club soit inscrit pour chaque tournoi au préalable (inscription en ligne),



en remplissant le formulaire internet dédié (mail organisateur). La formule sportive de chaque tournoi sera programmée en collaboration avec la commission sportive.

Art 8 – CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS ET QUALIFICATION EN COUPE DE France M11.

Un classement de la journée est établi (indépendamment du genre) à la fin de chaque tournoi (envoyé par mail à la CSR). Un nombre de points sera attribué par la CSR par équipe (chaque joueur capitalise un nombre de points individuellement).

Seuls les points acquis pendant la phase Bourgogne/Franche-Comté seront pris en compte pour le classement général final, l'attribution du titre de champion de Bourgogne/Franche-Comté et la qualification aux finales de Coupe de France M11 garçons et filles.

Les équipes doivent être figées pour les 2 tournois. Pas de modification de joueur possible d'un tournoi à l'autre (déclassement). Une équipe peut être constituée de 2 ou 3 joueurs.

Classement général par genre (MASCULIN ET FEMININ) : l'équipe (composé de 2 joueurs du même club de même genre) qui totalise le plus grand nombre de points sur les 2 journées est déclarée championne de Bourgogne Franche-Comté.

Qualification pour les finales de Coupe de France M11 garçons et filles : l'équipe de chaque genre totalisant le plus de points sera qualifiée pour la finale de Coupe de France M11 correspondante. Les deux (ou 3) joueurs ou joueuses composant cette équipe (non mixte) devront avoir joué ensemble l'intégralité des tournois M11 Bourgogne/Franche-Comté.

En cas d'égalité sur l'ensemble des 2 tournois entre les 2 premières équipes, un set en or devra être disputé sur le lieu du 2ème tournoi (avant l'annonce du classement).

La mixité est possible. Une équipe mixte sera classée dans le championnat, chaque joueur pourra accumuler ses points individuellement mais ne pourra prétendre à une qualification pour les finales de la Coupe de France M11 (règlement FFV).

Art 9 - DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif. Les tournois sont ouverts à tous les GSA

Art 10 - BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit les feuilles de match sous son contrôle, l'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la première rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Les feuilles de match ET le classement de la journée doivent être envoyés à la ligue le jour du tournoi avant 20h.

Rappel : les résultats définitifs et le classement général seront validés après la vérification des licences par la CSR.

En cas de joueur non licencié, ou défaut de surclassement, l'équipe est déclassée à la dernière place.

Art 12 - DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe



doit avoir participé à plus de la moitié des tournois sur la saison dont au moins 1/2 tournois régionaux et au moins 3 tournois départementaux (interdépartementaux).

Art 13 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés par le GSA organisateur Obligations d'arbitrages à remplir par les GSA jeunes participant au tournoi : chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par l'organisateur pendant le tournoi.